



**Le 16 juin 2020**

## Crédits sur les primes : Mise à jour de juin

Le **19 mai**, nous vous informions que nous étendions au mois de mai les crédits sur les primes des Clients ayant un régime sans participation aux résultats. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous appliquons également des crédits en juin.

Depuis que les provinces ont entamé leur plan de déconfinement, nous avons remarqué une hausse du nombre de demandes de règlement, au fil des semaines, pour tous les praticiens. C'est pourquoi les crédits sur les primes de juin seront moins élevés. Pour la garantie Frais dentaires, le crédit pour le mois de juin sera de 25 % et pour la garantie Frais médicaux, le crédit sera de 5 %.

Les crédits pour le mois de juin seront appliqués sur la facture d'août. Si vous êtes admissible à des crédits de prime, lisez notre [FAQ](#) pour savoir comment ils sont calculés et appliqués.

Encore une fois, nous espérons que ces crédits vous apporteront un peu de répit en ces temps difficiles.

### **Des questions? Nous sommes là pour vous aider.**

Pensez à consulter notre page des garanties collectives sur la [COVID-19](#) pour les dernières mises à jour. Si vous avez des questions sur notre réponse à la COVID-19, n'hésitez pas à appeler votre représentant aux Garanties collectives.